

IVRY PARIS XIII

COMITE DE SUIVI

2 FÉVRIER 2017



ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

- ➔ Présentation des enseignements de la troisième phase de concertation post-débat et des décisions de la CNDP du 31 août 2016
- ➔ Présentation de la délibération du Comité syndical du 26 janvier 2017
- ➔ La poursuite du dialogue et de l'information jusqu'à l'enquête publique
- ➔ Présentation des études détaillées en cours sur l'UVO

Présentation des enseignements de la troisième phase de concertation post-débat public et des décisions de la CNDP

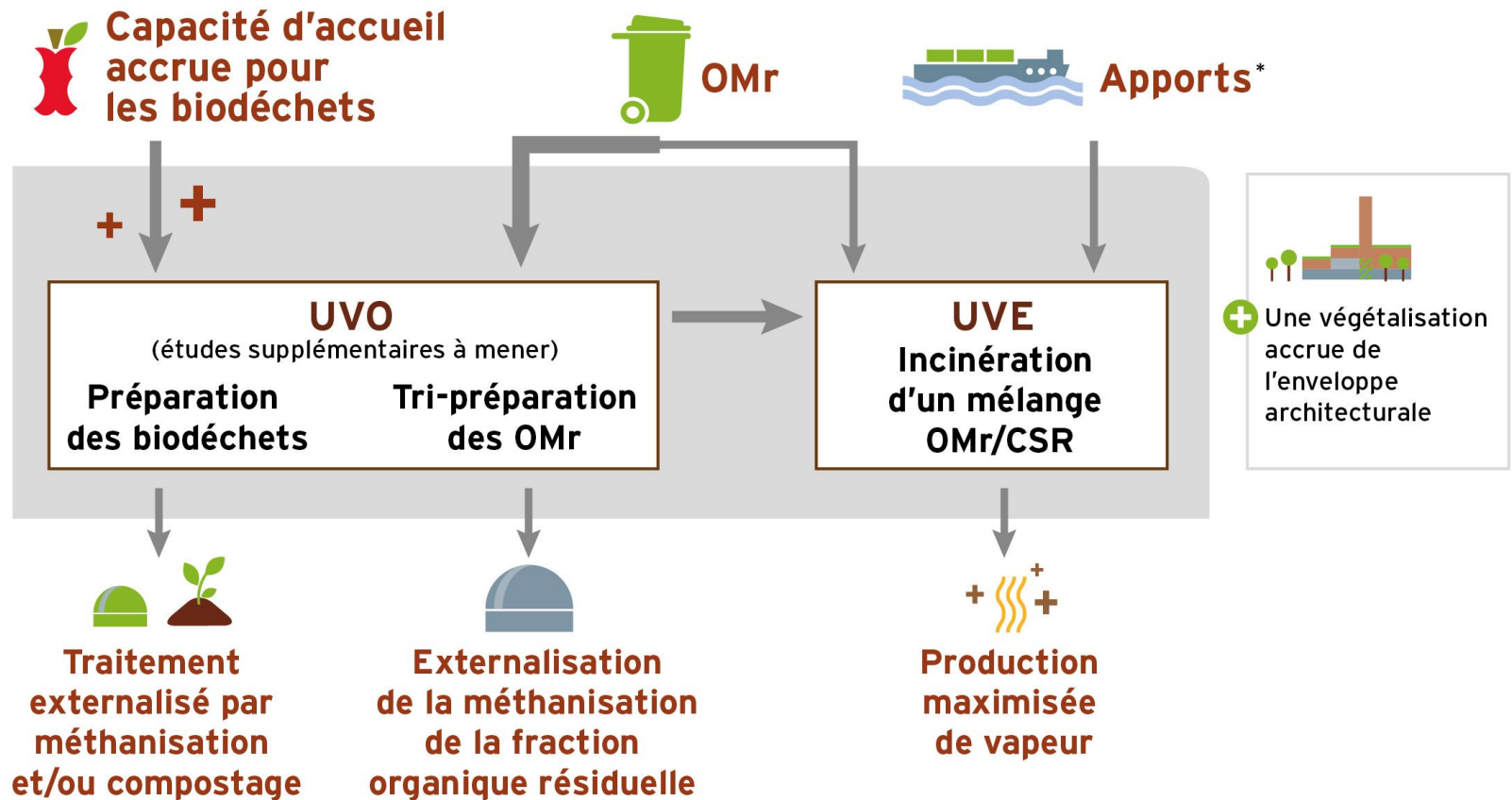
La 3^{ème} phase de concertation post débat-public

- ➔ **Rappel de l'objet de la concertation** : discuter des adaptations du projet rendues nécessaires par l'évolution du contexte législatif (LTE-CV) et par les prises de position du Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine contre le TMB-méthanisation
- **6 mois de concertation** de février à juillet 2016
 - **4 comités de suivi**
 - **4 groupes de travail**
 - **1 réunion publique** le 5 juillet à Ivry-sur-Seine (350 participants)
 - **1 site internet** (60 questions-réponses, 59 avis et contributions)
 - **1 compte-rendu de la concertation** comprenant notamment les enseignements pour le Sycotom

Les enseignements de la concertation

- ➔ Le **Comité de suivi et le site Internet**, des supports adaptés pour la participation de tous les acteurs
- ➔ Une difficulté à discuter des **acquis des précédentes phases** de concertation : opportunité du projet, objectifs, prévisions
- ➔ Un **consensus sur les adaptations du projet**, objets de la concertation mais finalement peu discutées :
 - Abandon de la méthanisation sur site
 - Accueil accru des biodéchets
 - Suppression du TMB
 - Végétalisation accrue de l'enveloppe architecturale
- ➔ Un déroulement globalement satisfaisant et un **maintien nécessaire des échanges avec le territoire**

Schéma récapitulatif des adaptations envisagées



* En provenance d'autres installations du Syctom

La séance de la CNDP du 31 août 2016

- ➔ **Présentation du compte-rendu** de la 3^{ème} phase de concertation post-débat public par le Syctom et **présentation du rapport** par le garant
 - La **CNDP a pris acte** du compte-rendu du Syctom et du rapport du garant
- ➔ **Saisine de la CNDP**, le dialogue compétitif ayant abouti à un dépassement du délai de 5 ans depuis le débat public de 2009
 - La CNDP a considéré que **le projet n'a « pas subi de modification substantielle »** et que ses adaptations résultent à la fois de l'évolution du contexte législatif et des points de vue exprimés au cours de la concertation
 - La CNDP a décidé **qu'un nouveau débat public n'est pas nécessaire**
 - La CNDP a invité le Syctom à **suivre les recommandations formulées par le garant** dans son rapport
- ➔ **Le projet d'Ivry-Paris XIII peut aller en enquête publique**

Présentation de la délibération du Comité syndical du 26 janvier 2017

Rappel du contexte politique

- ➔ Vote en octobre 2016 d'un **vœu contre le projet** par le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine
- ➔ Ce même vœu est présenté fin 2016 dans plusieurs communes du bassin versant et **rejeté par les conseils municipaux**
- ➔ Les communes du bassin versant **confirment leur soutien au projet par courrier**
- ➔ 25 janvier 2017 : **nouvelle délibération** du Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine **autorisant le maire à soutenir la délibération** envisagée par le Comité syndical du Syctom le 26 janvier

La délibération du Comité syndical du 26 janvier

- ➔ Le Comité syndical a décidé des adaptations susvisées
- ➔ Le Comité syndical **acte la décision du 31 août 2016 de la CNDP** avalisant la concertation du premier semestre 2016 et incitant le Syctom à suivre les recommandations du garant en matière d'information et de participation
- ➔ Pour l'UVE, le Comité syndical acte la finalisation des **études d'avant-projet détaillé**, avec quelques modifications mineures, afin que la nouvelle unité soit en service en 2023
- ➔ Pour l'UVO, le Comité syndical décide d'une **poursuite des études**, sans remise en cause du calendrier global de l'opération

Les suites du projet

- ➔ **Achèvement des études d'APD pour l'UVE,**
- ➔ **Dépôt des demandes** de permis de construire (PC) et d'autorisation d'exploiter une ICPE (DDAE) relatives à l'UVE au printemps, avant une **enquête publique prévue fin 2017**
- ➔ **Poursuite d'études plus poussées sur l'UVO**
- ➔ **Une mise en compatibilité du PLU d'Ivry-sur-Seine,** au travers de la procédure de PIG courant 2017
- ➔ **Une actualisation de la Charte de qualité environnementale**
- ➔ **Le lancement et le suivi de la démarche de Haute Qualité Artistique et Culturelle (HQAC)**

La poursuite du dialogue et de l'information jusqu'à l'enquête publique

Une poursuite du dialogue fondée sur les enseignements de la concertation

- ➔ Dans son rapport, le garant a fait **plusieurs recommandations en matière d'information et de participation** et la CNDP a invité le Syctom à suivre ces recommandations

- ➔ D'ici l'enquête publique, le Syctom décide donc de :
 - Organiser plusieurs réunions du **Comité de suivi**
 - Mettre à jour le **site internet du projet** et réactiver le formulaire de dépôt d'avis et de questions
 - Solliciter activement les **collectivités locales** pour qu'elles relaient l'information sur le projet, notamment à l'approche des enquêtes publiques
 - Diffuser plusieurs **lettres d'information**

Le calendrier d'ici l'enquête publique ICPE

Décision du Comité syndical du 26 janvier 2017

- 2 février 2017 : **1^{er} Comité de suivi**
- Février 2017 : **Réunion des Sentinelles**
- Printemps 2017 : **2^{ème} Comité de suivi**

Enquête publique MeC PLU (été 2017)

- Automne 2017 : **3^{ème} Comité de suivi**

Enquête publique ICPE/PC (fin 2017)

Présentation des études détaillées en cours sur l'UVO

Principes de l'étude complémentaire UVO

- ➔ Une étude indispensable compte-tenu de **l'importance des évolutions** du projet, dont la faisabilité a été confirmée par des études menées en 2016 :
 - Le **remplacement du TMB** par un procédé de tri-préparation
 - Une **suppression de la méthanisation sur site**
 - Une **capacité d'accueil accrue des biodéchets**, avec deux options laissées ouvertes lors de la concertation :
 - Option 1** : traitement de 8000 tonnes de biodéchets + réception, préparation et transfert de 12 000 tonnes de biodéchets
 - Option 2** : réception, préparation et transfert de 30 000 tonnes de biodéchets

Les objectifs de l'étude complémentaire UVO

- ➔ Arbitrer les deux options concernant les biodéchets et **confirmer les équipements nécessaires** pour leur préparation et leur transfert
- ➔ Définir les **caractéristiques techniques des équipements du tri-préparation** destiné à la production de CSR et à la séparation des éléments recyclables (métaux) et la fraction organique résiduelle
- ➔ Retenir la solution la plus efficiente pour le **transport de la fraction organique résiduelle** issue du tri-préparation des OMr
- ➔ Définir avec précision **l'organisation générale de l'UVO**, en cherchant à limiter la profondeur de l'installation
- ➔ Parvenir à un **niveau d'étude avancé**, requis pour la suite des procédures administratives

Le planning de l'UVO

- ➔ **L'avancement de l'étude complémentaire** sera présenté au Comité de suivi à l'automne 2017
- ➔ Les études de niveau APD pourront être conduites à partir de 2018, pour un dépôt de la demande d'autorisation d'exploiter de l'UVO à l'horizon 2020
- ➔ L'étude complémentaire **ne modifie pas le calendrier global de l'opération** (UVO mise en service en 2027)

Echanges

S'exprimer et participer

S'exprimer et participer

le site internet du projet :

<http://projet-ivryparis13.sycotm.fr>

Merci de votre attention